

## **SESSION DU 19 MAI 2014**

L'an deux mil quatorze

le : **19 mai à 18h30**

le Conseil Municipal de la commune de MENIL-ERREUX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. LARCHEVEQUE Jérôme, Maire.

Date de convocation : le 12 mai 2014

Présents : MM LARCHEVEQUE, FLEURY, LAIGNEAU, BOUVIER-MARTIN, Mmes GUEN, VIGNERON, GOUGEON, MM. LEPELLERIN, PAUMIER GASSE, Mme BOREE.

Absent excusé : M. Michel DUFAY

Secrétaire : Monsieur Sébastien LEPELLERIN

§§§§§§§§§§§§§§§§

### **OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DE L'ENERGIE DE L'ORNE**

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle qu'en tant qu'adhérent au SE61 (Syndicat de l'Energie de l'Orne), la commune de Ménil Erreux doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour être représenté au sein de la commission locale de notre secteur.

Sont élus, à l'unanimité, les délégués suivants :

Délégué titulaire

- LARCHEVEQUE Jérôme

Délégué suppléant :

- FLEURY Jean-Paul

### **OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2014 a été voté avant que le montant de la dotation forfaitaire ne soit connu. Celui-ci s'élève à 33 542 €.

Aussi, il convient d'apporter une modification au Budget Primitif 2014 pour tenir compte de cette actualisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les modifications suivantes :

SECTION	CHAP	COMPTE	RECETTES
Fonctionnement	74	7411 (dotation forfaitaire)	- 4 005,00 €
Fonctionnement	73	7325 (Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales)	+ 4 005,00 €

## **OBJET : TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'isolation du logement nécessitent le déplacement d'un radiateur. De plus, un branchement pour le lave-linge sera installé au rez-de-chaussée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le devis de José CORDON d'un montant de 500,00 €HT soit 550,00 €TTC.

## **OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer la commission d'appel d'offres qui est composé des membres suivants :

- Le président. De part la loi, le président de la commission d'appel d'offres est le maire, Monsieur Jérôme LARCHEVEQUE.
- 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres qui composent la liste suivante ont été élus à l'unanimité. Ils constituent avec le président la commission d'appel d'offres :

### Titulaires :

Jean-Paul FLEURY  
Michel DUFAY  
Christophe PAUMIER GASSE

### Suppléants :

Christian LAIGNEAU  
Nathalie GOUGEON  
Sébastien LEPELLERIN

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif voté avant les élections municipales le 17 mars 2014.

### Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle les grands principes de la réforme et de l'assouplissement du ministre Hamon.

- 5 matinées obligatoires
- Le temps scolaire ne peut être supérieur à 6 heures par jour
- Expérimentation jusqu'en 2013
- Aide prolongée d'une année
- Les TAP (Temps d'Activité Péri-scolaire) peuvent avoir lieu sur une demi-journée.

Afin de minimiser les coûts, l'orientation choisie par les élus serait l'application des TAP sur une demi-journée.

Les difficultés rencontrées sont multiples :

Problèmes des transports  
Disponibilités des assistantes maternelles  
Associations mises à mal

Monsieur le Maire rappelle que suite à la délibération du 17 mars dernier il a adressé un courrier à Monsieur Jean-Marc Ayrault dans lequel il a indiqué regretter que cette charge ait été transmise sans compensation financière.

Monsieur le Maire fait un tour de table. Tous les conseillers se prononcent contre la réforme et le maintien de la semaine à 4 jours. Mesdames GOUGEON et BOREE ajoutent que le vendredi après-midi est le plus adapté pour le suivi des TAP.

Monsieur le Maire informe que les membres du Syndicat d'eau ont élu Monsieur Fleuriel, président et Monsieur Lecarvennec, Vice-Président.

#### Comité des fêtes

Laëtitia BOREE regrette que, lors de la tournée des jeux, peu de familles de Ménil Erreux aient participé.

Elle indique qu'une soirée cabaret a été programmée le 22 novembre avec une participation du comité des fêtes et du club des anciens. Une information sera diffusée sur la commune concernant le cabaret et le méchoui.